



solutions
tarifaires
suisses

Systeme de forfaits ambulatoires

Présentation de la consultation

Novembre 2021

N°	Thème
01	Contexte et but de la consultation
02	Vue d'ensemble des documents
03	Fonctionnement de la consultation
04	Principes d'interaction entre les prestations à l'acte et les forfaits

Contexte et but de la consultation

«S'appuyer sur les connaissances des acteurs du système de santé pour développer la structure tarifaire»

Contexte

- Le 26 octobre 2021, solutions tarifaires suisses sa et ses partenaires tarifaires ont présenté le système de forfaits ambulatoires à tous les acteurs intéressés du système de santé:
 - La manifestation a été enregistrée et peut être visionnée sur le site Internet de solutions tarifaires suisses sa (<https://solutions-tarifaires.ch>), à la rubrique «Présentation du système».
 - Le document PowerPoint de présentation du système, qui contient des informations complémentaires sur le fonctionnement du système de forfaits ambulatoires, est également disponible à cet endroit.
- Cette présentation du système ainsi que d'autres, destinées aux membres de H+, santésuisse et de la FMCH, ont déjà permis de répondre à de nombreuses questions et de tenir compte de différents avis pour mettre au point le système tarifaire.

But de la consultation

- La consultation consiste à inviter une sélection de partenaires du système de santé à nous faire part de leurs réflexions sur la structure tarifaire.
- solutions tarifaires suisses sa et ses partenaires tarifaires souhaitent s'appuyer sur les connaissances des acteurs du système de santé pour développer la structure tarifaire.

Traitement des réponses

- Le système de forfaits ambulatoires sera actualisé et peaufiné chaque année.
- Toutes les réponses reçues à l'issue de la consultation seront analysées et, au besoin, évaluées afin de déterminer le moment de leur prise en compte dans le développement du système.

N°	Thème
01	Contexte et but de la consultation
02	Vue d'ensemble des documents
03	Fonctionnement de la consultation
04	Principes d'interaction entre les prestations à l'acte et les forfaits

Information

- Vous trouverez des informations de base concernant le fonctionnement du système de forfaits ambulatoires sur le site Internet de solutions tarifaires suisses sa (<https://solutions-tarifaires.ch>), à la rubrique «Présentation du système».
- Afin de faciliter l'évaluation, les documents ci-dessous ont été envoyés en même temps que l'invitation à participer à la consultation.
 - Certains exemples figurant dans la présentation «Information de base» du site Internet ont été actualisés lors de la finalisation du système de forfaits; de légères différences avec les documents mentionnés ci-dessous sont donc possibles.

N°	Document
00	Présentation de la consultation (le présent document)
01	Information sur les principes d'interaction entre les prestations à l'acte et les forfaits (le présent document)
Annexe 1	Catalogue des forfaits par cas
Annexe 2	Liste récapitulative des positions TARMED qui seront remplacées ou non
Annexe 3	Als
Annexe 4	Monitoring, mesures de correction et normalisation pour les versions ultérieures

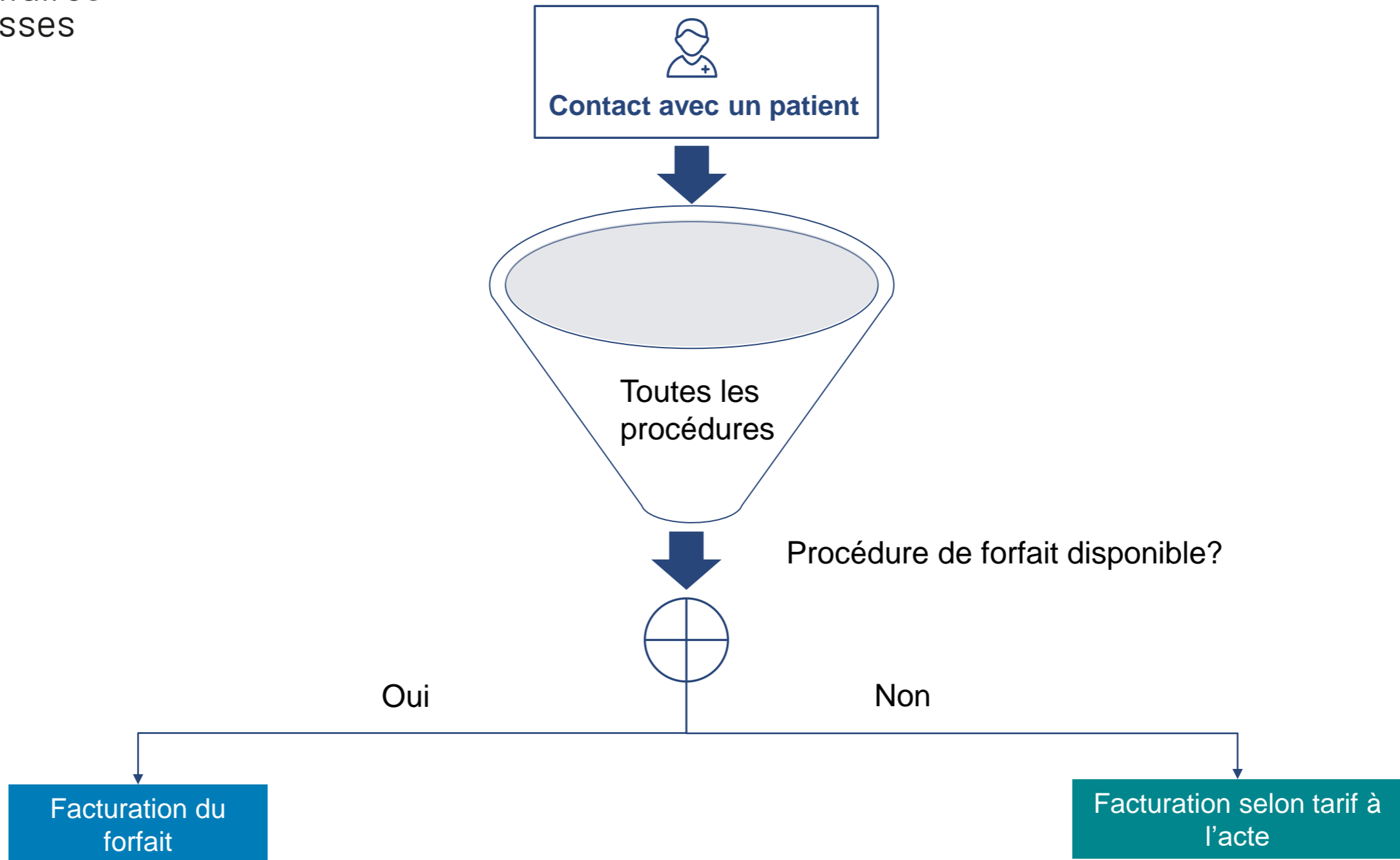
N°	Thème
01	Contexte et but de la consultation
02	Vue d'ensemble des documents
03	Fonctionnement de la consultation
04	Principes d'interaction entre les prestations à l'acte et les forfaits

Fonctionnement de la consultation

- Veuillez transmettre vos réponses au moyen de l'outil en ligne (lien figurant dans le courriel d'invitation).
- Les réponses transmises par un autre moyen ne pourront être traitées.
- Les réponses peuvent concerner les thèmes suivants:
 1. Catalogue des forfaits ambulatoires
 2. Affectation des positions de trigger TARMED aux groupes de cas ambulatoires
 3. Liste récapitulative des positions TARMED qui seront remplacées ou non
 4. Règles et définitions pour la facturation des forfaits ambulatoires
 5. Monitoring, mesures de correction et normalisation des versions ultérieures

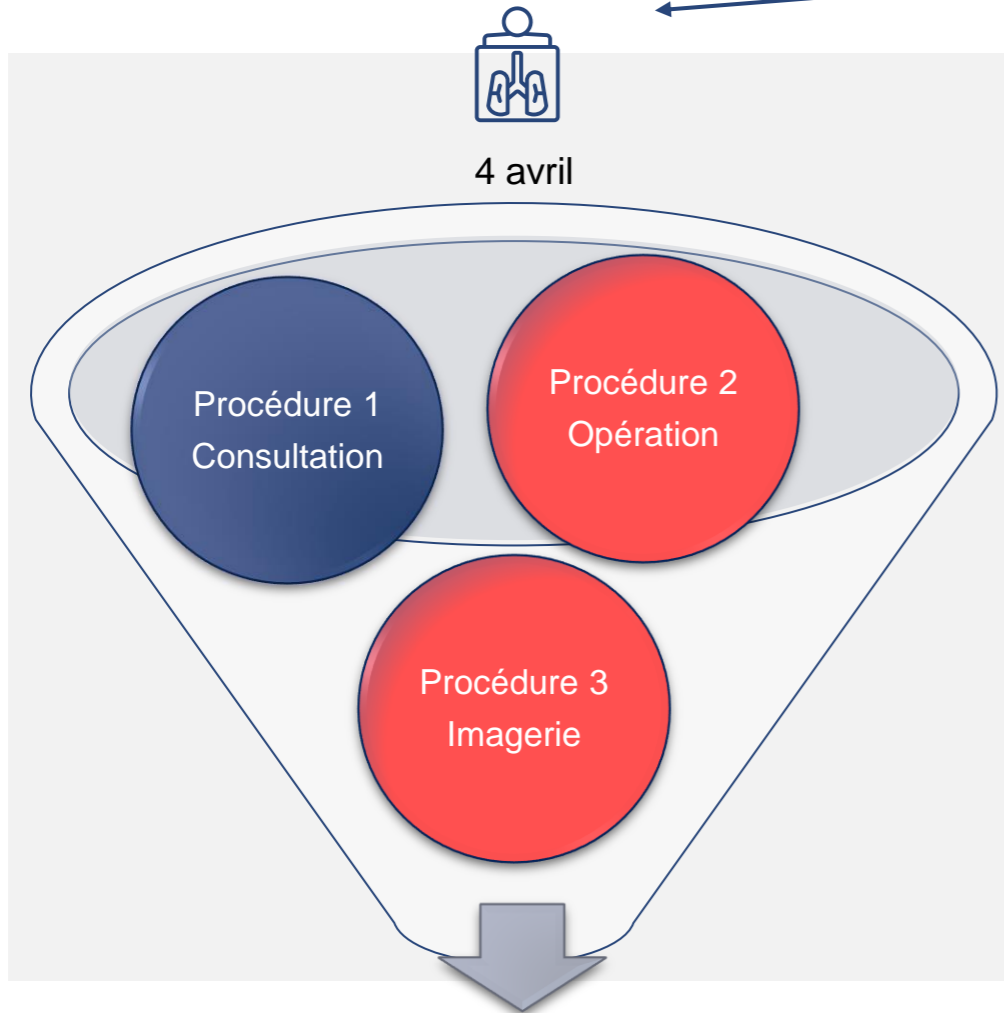
N°	Thème
01	Contexte et but de la consultation
02	Vue d'ensemble des documents
03	Fonctionnement de la consultation
04	Principes d'interaction entre les prestations à l'acte et les forfaits

Interaction entre les prestations à l'acte et les forfaits

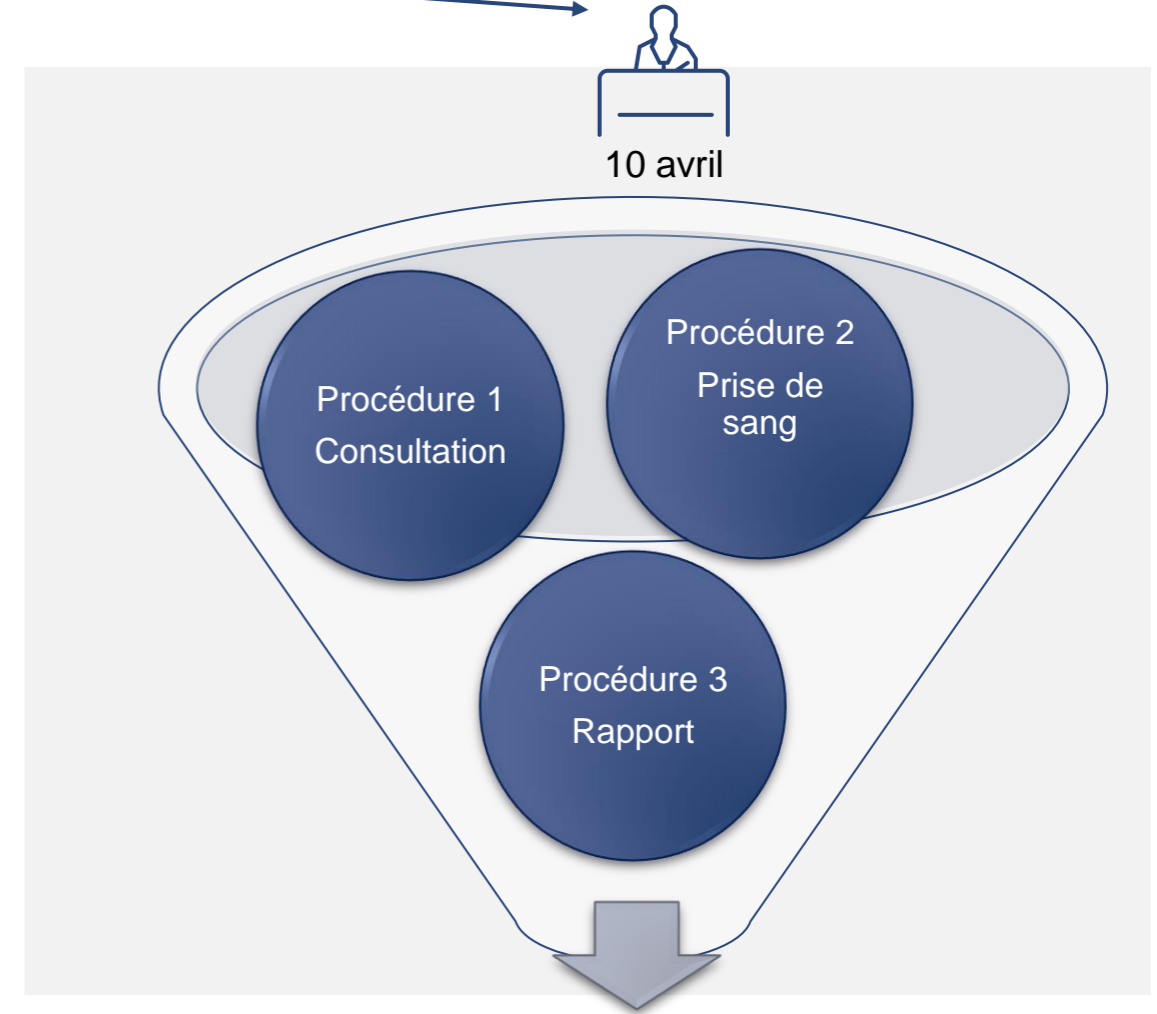


Interaction entre les prestations à l'acte et les forfaits

Contacts avec un patient




Facturation du
forfait



Facturation selon tarif à
l'acte

Interaction entre les prestations à l'acte et les forfaits

- Les procédures saisies (CHOP/procédures du tarif à l'acte) déterminent si un contact avec un client donné est facturé avec un forfait ou avec un tarif à l'acte.
- Si une ou plusieurs procédures saisies concernent un contact avec un client qui peut être facturé au moyen d'un forfait, la facturation sera automatiquement réalisée avec ce forfait. Dans la version en cours de développement, toutes les procédures TARMED remplacées donnent lieu à une facturation forfaitaire (cf. annexe 3).
- Dans les autres cas, les prestations sont facturées avec les positions du tarif à l'acte en appliquant les règles correspondantes.



Nous vous
remercions de
votre
collaboration.